

PRÉFET DE L'ISERE

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes

Unité territoriale de l'Isère Cellule risques chroniques

Affaire suivie par : Agnès VUKOVIC

Tél.: 04 76 69 34 Fax : 04 38 49 91 95

Courriel: agnes.vukovic@developpement-durable.gouv.fr

Références: UT38-12-0043-AVU0615

Grenoble, le 17 5 JUIN 2012

Le Préfet, à Mesdames et Messieurs les Maires

Objet : PPA de Grenoble. Consultation des collectivités

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur pour la région Rhône-Alpes. En effet, la région est affectée par des dépassements récurrents de valeurs limites d'exposition pour plusieurs polluants atmosphériques. La zone de l'agglomération de Grenoble est notamment concernée par un contentieux européen lié au dépassement des valeurs réglementaires définies pour les particules, et devrait également l'être prochainement par une procédure contentieuse pour le dioxyde d'azote.

C'est dans ce cadre que la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (P.P.A.) de la région grenobloise a été engagée en janvier 2011. Cette révision permettra de répondre aux exigences du décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 relatif à la qualité de l'air.

Le premier PPA de la région grenobloise (qui visait 45 communes de l'Isère), adopté en 2006, n'a pas permis de revenir à une situation sanitaire satisfaisante en terme de qualité de l'air. Cette révision doit permettre d'atteindre cet objectif et contribuera à la réponse de la France aux instances européennes face aux dépassements relatifs aux particules fines et dioxyde d'azote constatés. Les émissions affectant le bassin grenoblois provenant d'une zone beaucoup plus large, le périmètre du PPA révisé a été étendu à celui du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la région grenobloise.

Depuis le lancement de la procédure, de nombreuses réunions de travail rassemblant les représentants du monde associatif, les acteurs économiques, les collectivités locales et les services de l'Etat ont eu lieu. Ces séances de travail ont permis d'engager une réflexion collective sur la base d'un diagnostic partagé et de proposer un certain nombre d'actions à conduire.

Lors de la dernière réunion du comité de pilotage qui s'est tenue en préfecture le 30 novembre 2011, le projet de PPA, rédigé à partir des contributions élaborées par l'ensemble des acteurs précités, a été présenté. Cette réunion a permis d'expliciter les mesures inscrites dans le projet de PPA, mesures qui concernent aussi bien les secteurs de l'industrie, du transport, que du tertiaire résidentiel et de l'urbanisme, et de débattre de leur opportunité en vue d'atteindre les objectifs de qualité de l'air.

Après consultation du Conseil départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) de l'Isère le 24 mai dernier, et conformément aux dispositions des articles L222-4 et R222-21 du code de l'environnement, je soumets pour avis de l'organe délibérant de chaque commune incluse dans le périmètre du SCOT de la région grenobloise, le projet ci-joint de PPA de la région grenobloise.

Le document est téléchargeable sur le site internet de la DREAL à l'adresse suivante :

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr, rubrique Actualité.

Je vous prie de bien vouloir faire parvenir votre avis par courriel à l'adresse électronique suivante :

ut38.ppa-grenoble.dreal-rhone-alpes@developpement-durable.gouv.fr.

J'appelle particulièrement votre attention sur le fait que votre avis sera réputé favorable s'il n'est pas donné dans un délai de trois mois à compter de la date de mise en ligne du présent courrier sur le site TERRITORIAL 38.

Je vous remercie d'ores et déjà de votre participation.

<u>Dans le cas où votre commune n'est pas incluse dans le périmètre du SCOT de la région</u> grenobloise, ce courrier vous est transmis à titre d'information seulement.

Le Préfet

Pour le Préfet, par délégation le Secrétaire Général

Frédéric PERISSAT

Liste des Mairies destinataires

ALLEVARD	CHATENAY	LA BUISSE	MENS
APPRIEU	CHATTE	LA BUISSIERE	MERLAS
ARZAY	CHEVRIERES	LA CHAPELLE-DU-BARD	MEYLAN
AUBERIVES-EN-ROYANS	CHICHILIANNE	LA COMBE-DE-LANCEY	MIRIBEL-LANCHATRE
AVIGNONET	CHIRENS	LA COTE-SAINT-ANDRE	MOIRANS
BALBINS	CHORANCHE	LA FERRIERE	MOISSIEU-SUR-DOLON
BARRAUX	CLAIX	LA FLACHERE	MONESTIER-DE-CLERMONT
BEAUCROISSANT	CLELLES	LA FORTERESSE	MONSTEROUX-MILIEU
BEAUFORT	COGNIN-LES-GORGES	LA FRETTE	MONTAGNE
BEAULIEU	COLOMBE	LA MURETTE	MONTAUD
BEAUREPAIRE	COMMELLE	LA PIERRE	MONTBONNOT-SAINT-MARTIN
BEAUVOIR-EN-ROYANS	CORDEAC	LA RIVIERE	MONTCHABOUD
BELLEGARDE-POUSSIEU	CORENC	LA SONE	MONTFALCON
BERNIN	CORNILLON-EN-TRIEVES	LA TERRASSE	MONTFERRAT
BESSINS	COUBLEVIE	LA TRONCHE	MONTSEVEROUX
BEVENAIS	COUR-ET-BUIS	LAFFREY	MORETEL-DE-MAILLES
BILIEU	CRAS	L'ALBENC	MORETTE
BIVIERS	CROLLES	LALLEY	MOTTIER
BIZONNES	DIONAY	LAVAL	MURIANETTE
BOSSIEU	DOMENE	LAVARS	MURINAIS
BRESSIEUX	ECHIROLLES	LE CHAMP-PRES-FROGES	NANTOIN
BRESSON	EYBENS	LE CHEYLAS	NOTRE-DAME-DE-COMMIERS
BREZINS	EYDOCHE	LE GRAND-LEMPS	NOTRE-DAME-DE-L'OSIER
BRIE-ET-ANGONNES	FARAMANS	LE GUA	NOTRE-DAME-DE-MESAGE
BRION	FLACHERES	LE MONESTIER-DU-PERCY	NOYAREY
BURCIN	FONTAINE	LE MOUTARET	ORNACIEUX
CHABONS	FONTANIL-CORNILLON	LE PIN	OYEU
CHALONS	FROGES	LE PONT-DE-CLAIX	PACT
CHAMPAGNIER	GIERES	LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE	PAJAY
CHAMPIER	GILLONNAY	LE TOUVET	PALADRU
CHAMP-SUR-DRAC	GONCELIN	LE VERSOUD	PENOL
CHAMROUSSE	GRENOBLE	LENTIOL	PERCY
CHANTESSE	GRESSE-EN-VERCORS	LES ADRETS	PINSOT
CHAPAREILLAN	HERBEYS	LONGECHENAL	PISIEU
CHARANCIEU	HURTIERES	LUMBIN	PLAN
CHARAVINES	IZEAUX	MALLEVAL	POISAT
CHARNECLES	IZERON	MARCILLOLES	POLIENAS
CHASSELAY	JARCIEU	MARCOLLIN	POMMIER-DE-BEAUREPAIRE
CHATEAU-BERNARD	JARRIE	MARNANS	POMMIERS-LA-PLACETTE
CHATELUS	LA BATIE-DIVISIN	MASSIEU	PONTCHARRA

SARDIEU SAINT-HILAIRE PONT-EN-ROYANS SASSENAGE PREBOIS SAINT-HILAIRE-DE-LA-COTE SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER **SECHILIENNE PRESLES SEMONS** SAINT-ISMIER **PRIMARETTE** SERRE-NERPOL QUINCIEU SAINT-JEAN-DE-MOIRANS REAUMONT SAINT-JEAN-D'HERANS SEYSSINET-PARISET SAINT-JEAN-LE-VIEUX SEYSSINS RENAGE SAINT-JULIEN-DE-L'HERMS SILLANS RENCUREL SAINT-JULIEN-DE-RAZ **SINARD** REVEL TECHE SAINT-JUST-DE-CLAIX **REVEL-TOURDAN TENCIN RIVES** SAINT-LATTIER **THEYS** ROISSARD SAINT-MARCELLIN **THODURE** ROVON SAINT-MARTIN-DE-CLELLES **TREFFORT** ROYBON SAINT-MARTIN-DE-LA-CLUZE **TREMINIS** SAINT-ANDEOL SAINT-MARTIN-D'HERES **TULLINS** SAINT-ANDRE-EN-ROYANS SAINT-MARTIN-D'URIAGE SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX VARACIEUX SAINT-APPOLINARD SAINT-MAURICE-EN-TRIEVES VARCES-ALLIERES-ET-RISSET VATILIEU SAINT-AUPRE SAINT-MAXIMIN SAINT-BARTHELEMY SAINT-MICHEL-DE-SAINT-GEOIRS VAULNAVEYS-LE-BAS SAINT-MICHEL-LES-PORTES VAULNAVEYS-LE-HAUT SAINT-BARTHELEMY-DE-SECHILIENNE VELANNE SAINT-BAUDILLE-ET-PIPET SAINT-MURY-MONTEYMOND SAINT-BERNARD SAINT-NAZAIRE-LES-EYMES **VENON** SAINT-NICOLAS-DE-MACHERIN **VEUREY-VOROIZE** SAINT-BLAISE-DU-BUIS VIF SAINT-BONNET-DE-CHAVAGNE SAINT-PANCRASSE VILLARD-BONNOT SAINT-BUEIL SAINT-PAUL-DE-VARCES SAINT-PAUL-D'IZEAUX VINAY SAINT-CASSIEN **VIRIVILLE** SAINT-CLAIR-SUR-GALAURE SAINT-PAUL-LES-MONESTIER **VIZILLE** SAINT-DIDIER-DE-BIZONNES SAINT-PIERRE-D'ALLEVARD VOIRON SAINT-PIERRE-DE-BRESSIEUX SAINTE-AGNES SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES VOISSANT SAINT-EGREVE VOREPPE SAINT-PIERRE-DE-MESAGE SAINTE-MARIE-D'ALLOIX SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE **VOUREY** SAINTE-MARIE-DU-MONT SAINT-ETIENNE-DE-CROSSEY SAINT-ROMANS SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS SAINT-SAUVEUR SAINT-GEOIRE-EN-VALDAINE SAINT-SEBASTIEN SAINT-GEOIRS SAINT-SIMEON-DE-BRESSIEUX SAINT-SULPICE-DES-RIVOIRES SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS SAINT-GERVAIS SAINT-VERAND

SAINT-VINCENT-DE-MERCUZE

SAINT-GUILLAUME